



HAL
open science

D'où viennent les programmes scolaires ?

Anne-Françoise Gibert, Olivier Rey

► **To cite this version:**

| Anne-Françoise Gibert, Olivier Rey. D'où viennent les programmes scolaires ?. 2018. <hal-05569766>

HAL Id: hal-05569766

<https://hal.science/hal-05569766v1>

Submitted on 27 Mar 2026

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Copyright - All rights reserved

Édu**br**ef

L'essentiel pour comprendre les questions éducatives



Anne-Françoise Gibert

Olivier Rey

D'OÙ VIENNENT LES PROGRAMMES SCOLAIRES ?

Les controverses sur les programmes scolaires sont fréquentes. Une fois c'est l'enseignement de l'histoire qui est au cœur des polémiques, une autre fois le prédicat, une autre fois encore l'apprentissage de la lecture... Chacun peut avoir son avis sur la question, mais a-t-on les idées claires sur la façon dont se décident les contenus d'enseignement et ce que recouvrent des notions comme les programmes, le curriculum ou les méthodes pédagogiques ?

DES OBJECTIFS DE L'ÉCOLE AUX PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Les grandes finalités que doit poursuivre l'école ne vont pas de soi. Transmettre un patrimoine culturel et scientifique ? Permettre à chacune et chacun d'aller le plus loin possible dans les études ? Préparer des citoyens libres et responsables ? Assurer les bases d'une bonne intégration professionnelle et sociale ?

A l'école de Jules Ferry, au début du XX^e siècle, une petite minorité d'écoliers poursuivait sa scolarité au delà de l'école primaire. Aujourd'hui, on parle de formation tout au long de la vie : les objectifs assignés à l'école ne sont plus vraiment les mêmes.

Malgré quelques principes inscrits dans la loi, les attentes des citoyens et des différents groupes sociaux peuvent en fait être différents, voire parfois contradictoires. Le contrat entre l'école et la société est souvent plus implicite que formellement discuté. Quels que soient les objectifs donnés par la nation, il faut aussi qu'ils soient traduits en une série de guides et de références qui permettent de construire des cours et des séquences d'enseignement.

« Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Par son organisation et ses méthodes, comme par la formation des maîtres qui y enseignent, il favorise la coopération entre les élèves. » (Article 2, loi de Refondation de l'école de 2013)

Pourquoi les enfants doivent-ils aller à l'école ?

On peut identifier trois principales réponses à cette question fondamentale :

- transmettre le savoir produit par les chercheurs ;
- cultiver les capacités cognitives de l'enfant ;
- faire acquérir un savoir utile pour la vie.

Dans le premier cas, il s'agit de déterminer des disciplines et des savoirs scolaires qui seront enseignées, dans le deuxième cas on développera surtout des façons de réfléchir et des habiletés intellectuelles, dans le troisième cas on se préoccupera de mettre les savoirs en contexte et de développer des compétences adaptées à toutes sortes de situations (d'après Capsó, 2010).



5

GRANDS DOMAINES DU SOCLE COMMUN (2013)

- ➔ **Les langages pour penser et communiquer**
- ➔ **Les méthodes et outils pour apprendre**
- ➔ **La formation de la personne et du citoyen**
- ➔ **Les systèmes naturels et les systèmes techniques**
- ➔ **Les représentations du monde et l'activité humaine**



PÉDAGOGIE

Méthodes et liberté pédagogique

À côté des programmes qui constituent le « commun » de la scolarité, le principe de la liberté pédagogique est souvent invoqué en France. Cette liberté est une notion assez floue qu'on illustre en général par le fait qu'une enseignante ou un enseignant est libre de choisir entre différents manuels scolaires agréés et peut utiliser des ressources pédagogiques variées. On parle aussi de liberté des « méthodes » pédagogiques. En fait, la diversité constatée des pratiques en classe montre de nombreuses variations individuelles, qui laisse penser que le terme de « méthodes pédagogiques » renvoie plus à l'agrégation de certains principes ou convictions particulières qu'à la définition de pratiques précises.

QUE TROUVE-T-ON DANS LES PROGRAMMES ?

En France, on s'est longtemps attaché à une définition détaillée de ce qui doit s'enseigner à travers les « programmes » nationaux. Ceux-ci sont déclinés en disciplines scolaires et niveaux d'enseignement, et parfois même en séquences horaires. Paradoxalement, peu de recherches prennent pour objet les contenus d'enseignement. Celles qui existent remarquent le risque de sacralisation ou de naturalisation des savoirs savants, dont on attend qu'ils imprègnent toute l'école de façon descendante, sans prendre en compte les aspects culturels et pratiques des contenus. Les disciplines ou les matières scolaires ne sont pas en effet une simple transposition en classe de savoirs universels définis ailleurs. Certains enseignements dérivent directement des disciplines universitaires, comme la biologie ou la géologie dans la matière « sciences de la vie et de la Terre », même si bien évidemment l'apprentissage du génome au collège est assez différent des expérimentations en génétique dans les laboratoires ! Entre le savoir produit par la recherche et le savoir enseigné, il se produit une série de transformations. D'autres disciplines scolaires sont des créations propres à l'école, comme l'histoire-géographie. Certaines disciplines universitaires (comme le droit, la sociologie ou la psychologie) sont peu ou pas enseignées. D'autres enseignements scolaires n'ont pas d'équivalents universitaires bien nets, comme l'éducation technologique ou de nombreuses « éducation à... » (éducation à l'environnement et au développement durable, à la santé, à la citoyenneté...) qui se réfèrent plutôt à des enjeux de société ou à des pratiques sociales.

L'ensemble de ces savoirs est actuellement organisé au sein du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, qui constitue le cadre des programmes de la maternelle et de la scolarité obligatoire, organisés en 4 cycles. Le socle est composé de 5 grands domaines composés d'objectifs d'apprentissage auxquels contribuent, dans des proportions variées, les différentes disciplines et enseignements scolaires. Si les programmes laissent des marges de manœuvre à l'enseignant pour leur réalisation, ils suggèrent ou impliquent souvent des séquences d'enseignement, des étapes et des formats pédagogiques particuliers.

QUI ÉCRIT LES PROGRAMMES ?

Ces programmes ont été pendant longtemps définis par des inspecteurs généraux et des associations de spécialistes (en mathématiques, français, langue vivante, histoire, etc.). Chaque discipline connaissait un développement relativement autonome des autres. Dans les années 1980, la réflexion sur les évolutions des programmes a introduit d'autres acteurs, comme des commissions permanentes du ministère ou des universitaires du collège de France. En 1990 est créé un Conseil national des programmes (CNP) qui marque le passage à une vision plus unifiée. Il est composé de personnalités qualifiées de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. La loi de 2005 le remplace par le Haut conseil de l'Éducation (HCE), qui lui-même sera finalement remplacé par le Conseil supérieur des programmes (CSP) prévu par la loi de 2013. Le CSP comprend non seulement des personnalités qualifiées de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mais aussi des représentants du Parlement (sénateurs et députés) ainsi que du Conseil économique social et environnemental.

On constate ainsi sur la durée une évolution régulière tendant à ne plus réserver la réflexion sur les programmes aux seuls professionnels de l'Éducation nationale, pour l'ouvrir à des experts universitaires et à des représentants politiques et sociaux.

ET DANS LES AUTRES PAYS ?

On constate une grande diversité internationale dans la fixation des contenus scolaires. Les objectifs de l'éducation peuvent recouvrir des domaines de savoirs comme des comportements ou des compétences. Les programmes peuvent être organisés au niveau national, régional ou local (en Allemagne, en Espagne ou en Suisse, le niveau régional ou local est prédominant). L'élaboration même des contenus d'enseignement peut être, comme en Finlande ou au Québec, le fruit d'un travail associant largement les acteurs d'un niveau local (enseignants, personnels éducatifs, parents, élus...). De même, certains programmes peuvent prévoir un volume précis d'heures d'enseignement par matière, pendant que d'autres fixent un minimum hebdomadaire ou des fourchettes horaires.

Dans certains pays, les objectifs peuvent être très généraux, mais les autorités imposent un seul manuel scolaire ou organisent des évaluations externes régulières qui font office de guides pour les enseignants. Depuis plusieurs années, le terme de « curriculum » est de plus en plus utilisé pour désigner ce domaine de politique et d'action éducative.

C'EST QUOI UN CURRICULUM ?

Au niveau international, on évoque plus volontiers le terme de curriculum que celui de programmes. Si les programmes renvoient souvent à ce qui est censé être enseigné de façon détaillée chaque année, le curriculum est une notion plus large qui englobe à la fois les objectifs et principes de l'éducation, les domaines d'enseignement et leurs différents éléments (connaissances, savoirs, disciplines, compétences), les parcours scolaires et les évaluations des élèves. Selon les pays ou les interlocuteurs, la politique ou le domaine curriculaire peuvent inclure aussi les manuels et les ressources pédagogiques, les situations et pratiques pédagogiques, voire la formation des enseignants. L'intérêt de passer du programme au curriculum réside dans l'approche plus globale et systémique des éléments qui entrent en jeu pour produire les contenus d'enseignement. Cela permet de prendre en compte non seulement ce qui « doit » être enseigné, mais aussi ce qui est réellement appris par les élèves en fonction des cours, de la préparation des examens, des supports d'apprentissage, etc.



Du curriculum prescrit au curriculum réel

Les chercheurs utilisent plusieurs qualifications du curriculum qui permettent de mieux décrire les enjeux de l'enseignement.

- ➔ **Curriculum prescrit** : ce qui est écrit dans les textes officiels.
- ➔ **Curriculum formel** : les différents éléments des programmes contenus dans les instructions, les manuels, les ressources et les outils.
- ➔ **Curriculum non formel** : ce que l'on enseigne par habitude sans que ce soit toujours institutionnalisé (par exemple le format d'un exposé ou d'une démonstration).
- ➔ **Curriculum caché** : ce qui est enseigné sans que l'on en ait conscience, par expérience, socialisation et imprégnation diffuse (par exemple le fait de distinguer une rédaction sur ses vacances et un récit oral de ses souvenirs à ses pairs). Ce peut être une source d'inégalités importantes entre élèves selon l'origine sociale et culturelle.
- ➔ **Curriculum réel** : ce que l'élève retient et utilise, soit lors des évaluations soit dans des situations de mise en contexte.

L'exemple du « Curriculum for excellence » en Écosse



Les matières scolaires

- Expression artistique
- Santé et bien-être
- Langues
- Mathématiques
- Religion et éducation morale
- Sciences
- Sciences sociales
- Technologies

L'objectif affiché est d'aider les enfants et les jeunes (6 à 18 ans) à devenir :

- des apprenants en réussite
- des individus confiants
- des citoyens responsables
- des collaborateurs efficaces

Le curriculum comprend pour cela 4 contextes d'apprentissages :

- Les domaines et matières disciplinaires
- Les apprentissages interdisciplinaires
- L'éthique et la vie de l'école
- Les possibilités d'épanouissement personnel



QUELQUES RÉFÉRENCES POUR ALLER PLUS LOIN

BIBLIOGRAPHIE

- **Audigier François, Sgard Anne, Tutiaux-Guillon Nicole (dir.) (2015).** *Sciences de la nature et de la société dans une école en mutation.* Bruxelles : De Boeck.
- **Capsó Benő (2010).** « Goals of learning and the organization of knowledge ». *Zeitschrift für Pädagogik*, n° 56, p. 12-26.
- **Develay Michel (2015).** *D'un programme de connaissances à un curriculum de compétences.* Bruxelles : De Boeck.
- **D'enfert Renaud, Lebeaume Joël (dir.) (2015).** *Réformer les disciplines : les savoirs scolaires à l'épreuve de la modernité, 1945-1985.* Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- **Feyfant Annie (2013).** *Quels contenus pour l'enseignement obligatoire ?* Dossier de veille de l'IFÉ, n° 85, juin. Lyon : ENS de Lyon. <https://edupass.hypotheses.org/255>
- **Forquin Jean-Claude (2008).** *Sociologie du curriculum.* Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- **Gauthier Roger-François (2014).** *Ce que l'école devrait enseigner.* Paris : Dunod.
- **Kahn Pierre, Youenne Michel (dir.) (2016).** *Formation, transformations des savoirs scolaires. Histoires croisées des disciplines, XIX^e-XX^e siècles.* Caen : Presses universitaires de Caen.
- **Perrenoud Philippe (2011).** *Quand l'école prétend préparer à la vie... Développer des compétences ou enseigner d'autres savoirs ?* Paris : ESF Éditeur.
- **Raulin Dominique (2008).** *Le socle commun de connaissances et de compétences.* Paris : Hachette.
- **Rey Olivier (2014).** *Scolarité obligatoire et socle commun après la loi de refondation. Note de veille de l'IFÉ.* Lyon : ENS de Lyon. <http://edupass.hypotheses.org/271>

DOSSIERS SPÉCIAUX

- Ce que l'école enseigne à tous, *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n° 73, 2016 : <http://www.ciep.fr/revue-internationale-deduction-sevres/ce-que-ecole-enseigne-a-tous>
- Questions aux programmes, *Cahiers pédagogiques*, n° 507, 2013 : <http://www.cahiers-pedagogiques.com/No-507-Questions-aux-programmes>
- Évaluation et curriculum, *Les dossiers des sciences de l'éducation*, n° 25, 2011 : <http://journals.openedition.org/dse/967>
- Knowledge, Globalisation and Curriculum, *European Journal of Education*, vol. 45, n° 1, 2010 : <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/ejed.2010.45.issue-1/issuetoc>

DOCUMENTS INSTITUTIONNELS

- Conseil supérieur des programmes (CSP) : <http://www.education.gouv.fr/cid75495/le-conseil-superieur-des-programmes.html>
- Rapport d'activité du Conseil supérieur des programmes (2015) : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/164000266.pdf>
- Contenus et pratiques d'enseignement : ressources Eduscol (Direction générale de l'enseignement scolaire) : <http://eduscol.education.fr/pid33035/contenus-et-pratiques-d-enseignement.html>
- Curriculum for Excellence (Écosse) : <https://education.gov.scot>
- Plan d'études romand (cantons suisses) : <http://www.plandetudes.ch/per>
- Référentiels de compétences (Fédération Wallonie-Bruxelles) : <http://www.enseignement.be/index.php?page=0&navi=190>
- Curricula and qualifications (Finlande) : http://www.oph.fi/english/curricula_and_qualifications
- National council for curriculum and assessment (Irlande) : <https://www.ncca.ie/en>

ÉDUBREF MARS 2018 :

Unité veille et analyses de l'Institut français de l'Éducation | ENS de Lyon - 15 parvis René Descartes - BP 7000 - 69342 Lyon cedex 07.
Site web : <http://ife.ens-lyon.fr/ife> • E-mail : veille.scientifique@ens-lyon.fr • Directeur de la publication et de rédaction : © École normale supérieure de Lyon • Graphisme & illustrations : Bruno Fouquet, 06 76 17 79 28.